

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	08
Représentés	02
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Date de convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 21/04/2026

DELIBERATION N° 2026/31

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON – Christine DE RESENDE – M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE et M. Adrien LEGRIS.

Absent excusé : Noël TREVISIOL (pouvoir à Alain PREVÔT) - Delphine LAGOUTTE (pouvoir à Alexandre COLIN) - Clémence LE QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : Subventions aux associations pour l'année 2026

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions qui ont été adressées à la mairie.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2025 les subventions suivantes :

Noms	Montants
ACCA	300
CLUB DU 3EME AGE	300
AAPPMA	120
FNATH	50
SECOURS POPULAIRE	150
SOLIDARITE PAYSANS	50
CONCILIATEURS DE JUSTICE	100
APOSNO	50
LIGUE CONTRE LE CANCER	150
LES RESTOS DU COEUR	250
SAPEURS POMPIERS HUMANITAIRES	200
AFM TELETHON	100
TOTAL	1820

Et dit que les éventuelles demandes de subventions à venir seront examinées lors de prochaines réunions.

Fait à Blanzac, le 29 avril 2026

Le Maire,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le

7 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 087-218701704-20260428-202631-DE



Le Secrétaire
Alexandre COLIN



Publié le